

Le préfet

Belfort, le 26/07/2023

Madame, Monsieur le Maire,

France Rénov', service public de la rénovation de l'habitat, est le point d'entrée unique pour tous les parcours de travaux : il donne à nos concitoyens un égal accès à l'information, les oriente tout au long de leur projet de rénovation, et assure également une mission d'accompagnement spécifique auprès des ménages aux revenus les plus modestes.

Ce réseau est organisé territorialement, avec le concours des collectivités locales, et s'articule de façon complémentaire avec les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) locales portées par les communes et EPCI.

Les informations et conseils délivrés par France Rénov' sont neutres, gratuits et personnalisés, afin de sécuriser le parcours de rénovation, faciliter la mobilisation des aides financières et mieux orienter les ménages vers les professionnels (opérateurs Anah en charge du montage des dossiers de demandes d'aides financières, entreprises,...).

Avec France Rénov', les ménages disposent de plusieurs canaux pour préparer et sécuriser leur projet de rénovation :

- Une plateforme web (france-renov.gouv.fr), sur laquelle ils peuvent trouver des informations utiles, ainsi qu'un outil de simulation permettant d'identifier les aides financières disponibles pour la rénovation énergétique de leur logement, et enfin un annuaire des artisans qualifiés RGE ;
- un numéro de téléphone national unique (0 808 800 700) pour joindre les conseillers France Rénov'
- un réseau de plus de 450 guichets uniques « Espaces Conseil France Rénov' », répartis sur l'ensemble du territoire, pour informer et conseiller les ménages.

Localement, dans le Territoire de Belfort, l'Espace Conseil France Rénov' est assuré par l'association Gaïa Énergies. Ses locaux sont situés au 164 avenue Jean Jaurès à Belfort. Les conseillers France Rénov' sont joignables par téléphone au 03 84 21 10 69 ou par courriel à contact@gaia-energies.org

Mesdames Messieurs les Maires

Par ailleurs, lorsqu'une OPAH existe sur un territoire, les ménages peuvent aussi directement s'adresser à l'opérateur en charge du suivi-animation du dispositif programmé, dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage rémunérée par la collectivité territoriale porteuse de l'OPAH.

Je tenais à vous apporter ces informations, qui visent à une bonne orientation des ménages du parc privé désireux d'engager la rénovation énergétique de leur logement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Le préfet
Raphaël SODINI

